



UN WEEK-END 100% COURSE NATURE

26ÈME ÉDITION

# RUN

Tour du lac  
GAMBADE ESCALAISE

Samedi 23 septembre 2023

Heure départ: 10h00

[www.decllic04.fr](http://www.decllic04.fr)

Des animations sportives pour les plus jeunes GRATUIT !

2 PARCOURS: 20km & 10km

[courrenfrance.com](http://courrenfrance.com)  
INSCRIPTION EN LIGNE

irresistible ALPES DE HAUTE PROVENCE



## REGLEMENT 2023

### Art.1 Organisation :

Organisateur = Association Déclic04 : Téléphone : 06 80 02 26 23

Quand = **Samedi 23 septembre 2023**

Où = l'Escale – 04160. coordonnées GPS Décimal : 44,084903 / 6,023425 - Sexagésimal : N 44°5'5 6'5 " / E 6°1'24 33". Epreuve individuelle ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés). 2 circuits courses chronométrées :

10km départ 09h50

20km départ 10h00

Les épreuves du 10km et 20km font parties du **Super Challenge F.S.G.T.**

**Courses enfants à partir de 16h00 : distances :** 1,5km et 300m. Inscriptions gratuite et sur place (catégorie d'âge à partir de 2013). Autorisation parentale obligatoire !

**Art.2 Inscriptions & Dossards :** Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Pour l'envoi par courrier le dossier doit être complet (Bulletin d'engagement daté et signé + Certif ou copie de la licence + règlement) à envoyer à l'adresse suivante : **COURIR EN FRANCE.COM** (Alain Minassian) – 10 rue les Roselières – 13220 Châteauneuf les Martigues. Chèque à l'ordre de Déclic 04 (**avant le 15 septembre**). Attention ! pour les engagements après le 15 septembre et sur place le jour de la course le tarif seront majorées de **5€** pour le 20km et 10km et ne donnera pas droit au repas, ni à la dotation (\*Se munir d'épingles). La remise des dossards s'effectuera sur place le jour de la course à partir de 8h00. **Nous recommandons de privilégier les inscriptions en ligne.** Les résultats: [www.courirenfrance.com](http://www.courirenfrance.com) Pour le programme et les infos : [www.declic04.fr](http://www.declic04.fr)

**Art.3 Sécurité - assistance - assurance :** Une liaison téléphonique sera mise en place avec poste de secours au départ, sur certains endroits stratégiques du parcours et arrivée. Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article 1.231-3 du code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter ; soit une licence FFA (Athlé en compétition Athlé santé ou pass' (running) soit une licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, FSCF et RAO sur laquelle est mentionnée : « apte à la course à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition » soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied et datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme). Les organisateurs conserveront ce certificat de plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Sur le site en téléchargement, la liste des fédérations affiliées.

**Art.4 Matériel et conseil équipement :** Recommandation de l'organisateur. Deux postes de ravitaillements seront prévus sur le parcours et un poste à l'arrivée. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et éventuellement avancer ou retarder l'horaires des départs en fonction des conditions météo et maintient la manifestation. \*Ne prenez pas de risque avec votre santé et votre sécurité.

**Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle :** Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image vidéo ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

**Art.6 Parcours :** Renseignements techniques auprès de Marc Bévillacqua. Tél: 06 80 02 26 23 ou par E-mail: [tcdeclic04@gmail.com](mailto:tcdeclic04@gmail.com) - Plans et profils sont visibles sur le site: <http://www.declic04.fr>

**Art.7 Engagement moral des coureurs :** Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

**Art.8 Classements et récompenses :** Dotation de la course à tous les inscrits. Seront récompensés les 3 premiers et les 3 premières au scratch de chaque épreuve et le premier de chaque catégorie (H et F). Challenge du nombre sur les trois distances. La remise des récompenses se déroulera à partir de 12h00. Dotations diverses fournies par nos partenaires.

**A retourner avant le 15 septembre 2023**

### BULLETIN D'INSCRIPTION

**Samedi 23 Septembre ---- 26ème Gambade Escalaise**

À retourner accompagné du **règlement à l'ordre de DECLIC 04** à l'adresse suivante:

Courir en France.com – 10 rue les Roselières – 13220 Châteauneuf les Martigues

Téléphone : 06 80 02 26 23

Inscription en ligne: [www.courirenfrance.com](http://www.courirenfrance.com)

**Les courses enfants sont gratuites: inscriptions sur place à partir de 14h**

Cocher votre distance: **20km**  **10km**

NOM : .....Prénom : .....

CLUB.....

Licencié (e) :  oui Fédérations :  FSGT  FFTRI  FSCF  FFA  UFOLEP  RAO

Sexe : **H**  ou **F**  Année de naissance : ..... N°de licence.....

#### **Cochez votre choix:**

tarif (20km): 22€  tarif (10km) : 15€

**Repas après course: 5€ (coureur)**  **Repas accompagnateur: 7€**

Adresse : .....

Code postal.....Ville.....

Tél : .....E.mail : .....

L'inscription **avant le 15 septembre** comprend : Une dotation de la course et ravitaillements.

**Attention: L'inscription après le 15 septembre seront majorées de 5€ pour le 20km et 10km**

\*En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA. En tant que non licencié (e), je joins le certificat médical ou sa photocopie certifiée conforme de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

#### **Date et signature du concurrent:**

**\* Pour mineurs: Autorisation Parentale OBLIGATOIRE :**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'autorise mon enfant mineur à participer à la course de l'Escale du **23/09/2023**. Catégories d'âges à partir de **2014 à 2008 (inclus)**.

à l'Escale : Date : ..... **Signature des parents**